

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - 25581 - 2022 B 05941 - 918 173 261 - 235 COIFFURE

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

FST

Certifiée conforme par le Président le 04/08/2026

LE

06 AOUT 2026

SOUS LE N°

25581

Néant ☐

Désignation de l'entreprise		235 COIFFURE		SIRET		9 1 8 1 7 3 2 6 1 0 0 0 1 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		0 5		Durée de l'exercice précédent *			
Adresse de l'entreprise		None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE													
Exercice N clos le															
31 12 2022															
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net							
				1		2		3							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS	incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
			Autres *	014		016									
		Immobilisations corporelles *		028		030									
		Immobilisations financières * (1)		040		042									
		Total I (5)		044		048									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072		074										
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	1 000	086						1 000				
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	1 000	098						1 000				
	Total général (I + II)		110	1 000	112						1 000				
PASSIF										Exercice N		NET			
										1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120								1 000				
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126												
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131												
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136												
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142								1 000				
Provisions pour risques et charges										Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169												
	Comptes courants d'associés		173												
	Autres dettes		175												
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176													
Total général (I + II + III)										180		1 000			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 235 COIFFURE

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31 12 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons {	215	214
		Services *	intracommunautaires	217	218
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243	244	
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	
Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V) 294		
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU – TE (44 octies A) 987		342	
	ZRD (44 terdecies) 127	JEI (44 sexies A) 989			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	ZRR (44 quindécies) 138			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindécies A 181			
	BUD (44 sexdecies) 992	Investissements et souscriptions outre-mer 344			
		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifiée conforme par le Président le 04/08/2026

235 COIFFURE

SASU au capital de 1 000.00 €

Siège social : None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE

RCS Créteil — SIREN 918173261 — SIRET 91817326100010

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Exercice clos le 31/12/2022

L'an 2023, le 4 juin 2023, au siège social de la société,

L'associé unique de la société **235 COIFFURE SASU** au capital de 1 000.00 € dont le siège social est situé None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 918173261

TIENTCHEU NKONDJITCHIK NGALE Victoire, en sa qualité de Président, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de **0.00 €**.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 0.00 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

En conséquence le report à nouveau s'établit à **0.00 € (créditeur)**.

TROISIÈME DÉCISION

Quitus au Président

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à IVRY-SUR-SEINE, le 4 juin 2023

Le Président,



Certifiée conforme par le Président le 04/08/2026

TIENTCHEU NKONDJITCHIK NGALE Victoire